

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 49 (1941)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Séance du samedi 1^{er} février 1941, à 15 h., à Lausanne

Soixante-dix personnes, plus une place dans l'auditoire III de l'Académie. Après avoir salué la belle assemblée, M. Cherpillod, président, adresse l'expression de notre sympathie à nos sociétaires de France, que des circonstances douloureuses retiennent loin de nous.

Quatre candidats sont admis à mains levées ; ce sont :

Mlle Germaine Colomb, à Tolochenaz,
M^{me} Berthe Gavillet-Mingard, au Plan, Moudon,
Le D^r Lucien Cand, à Lugano,
M. René Delhorbe, architecte, à Lausanne.

M. Denis van Berchem, nommé récemment professeur de langue et de littérature latines à l'Université, vient de donner sa leçon inaugurale sur le *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Enéide*, de Charles-Victor de Bonstetten. Un autre de nos membres, M. André Cornut, élève du Gymnase classique cantonal, a obtenu le premier prix dans un concours d'histoire suisse proposé aux élèves de tous les établissements d'instruction secondaire de la Suisse.

Puis viennent les communications. D'abord celle de M. Simon Combe, expert-forestier au Département de l'agriculture : *Une page d'histoire forestière (forêts du Grand District)*.

Ces vastes forêts n'étaient pas au moyen âge ce qu'elles sont maintenant. Dans les régions basses, elles étaient surtout peu-

plées de chênes clairsemés et utilisées comme pâturages pour les porcs, qui se nourrissaient de glands. Plus haut, les *Joux noires*, futaies de résineux, étaient assez semblables à ce qu'elles sont aujourd'hui.

Sous la domination savoyarde, toutes les forêts appartenait au prince par droit régalien, mais les sujets avaient le libre usage du bois. A l'époque des guerres de Bourgogne, des consortages possédaient une partie des forêts ; des seigneurs laïques ou ecclésiastiques avaient des droits sur certaines.

Sous le régime bernois, les usagers seraient probablement devenus propriétaires, comme ailleurs, sans la découverte des salines. En 1680, Berne entreprit de les exploiter elle-même. Comme la cuisson des eaux-mères exigeait d'énormes quantités de bois, les communes durent produire leurs titres de propriété sur les forêts qu'elles prétendaient posséder. Tous leurs arguments furent écartés comme sans fondement, par sentence rendue en 1688. Berne devenait seule propriétaire de toutes les forêts des trois *Mandements* d'Aigle, Bex et Ollon. Un règlement de 1689 divisa les forêts en deux zones, dont l'une — les forêts adjudgées — pourvoyait aux besoins des salines ; les communes avaient la jouissance de l'autre, qui devait « à l'occasion » servir aux salines. L'application du règlement fut libérale et les droits des sujets furent sauvegardés ; les pauvres reçurent des secours en bois. Berne s'efforça de lutter contre le gaspillage du bois en instituant un corps de gardes-forestiers.

Les gouvernements helvétique, puis vaudois, entendaient reprendre à leur compte les prétentions de l'ancien régime. Les communes protestèrent vivement ; Bex revendiqua avec ténacité les forêts adjudgées. Tantôt par échange, tantôt par rachat, on finit par s'entendre ; ce fut long : la dernière convention date de 1902...

L'histoire forestière est inconnue du grand public. Le président en souligne l'intérêt, en un temps de pénurie de combustibles.

M. Adrien Besson commente ensuite *Un document trouvé dans le coq du clocher de l'Isle. A propos d'un ancêtre de Vinet*. Il

montre un échantillon des verres gravés que fabriquaient, en 1714, des verriers du Chenit installés à Montricher. — La *Revue historique vaudoise* publiera cette étude, ainsi que celle de M. Henri Mayor, qui clôtura la séance : *Causerie sur les cadastres de La Tour-de-Peilz de 1695 à 1926*. Habile dessinateur, M. Mayor reproduit en quatre planches ornées d'armoiries les plans cadastraux dont il a parlé. Et l'on feuillette curieusement les épais registres terriers de 1695 et de 1764 qui reposent aux archives de La Tour-de-Peilz.

Séance levée à 16 h. 30.

H. M.

CHRONIQUE

L'Association pour la restauration de l'Abbatiale de Payerne a eu son assemblée générale le 19 octobre dernier. Après la séance administrative, les nombreux assistants se sont rendus à l'Abbatiale où ils ont visité les travaux de restauration effectués depuis quelques années sous la direction de M. L. Bosset, architecte et archéologue cantonal. Voir pour ces travaux, le rapport de M. Bosset, présenté le 4 octobre 1941 à Avenches, à la séance de la Commission vaudoise des Monuments historiques, que l'on trouve dans cette Revue.

Depuis cinq ans, les travaux de restauration ont absorbé une somme d'environ 30.000 francs, avec seulement 300 francs de frais généraux. Les ressources financières sont fournies à l'association par des dons, des subsides cantonaux et fédéraux, et par une contribution annuelle de 4000 francs de la commune de Payerne. Cette ville ayant déjà restauré dernièrement son beau temple paroissial et son remarquable bâtiment du Tribunal, on voit qu'elle voue un très grand intérêt à ses monuments historiques.

L'Association du Vieux-Moudon s'est réunie en assemblée générale le 23 novembre 1941. Elle a appelé à sa présidence M. le Dr René Burnand à Lausanne.

Dans son étude sur le passé de la famille Tacheron, agrémentée de la production de portraits de famille, M. le Dr R. Burnand remonte à l'an 1394, où l'on découvre ce nom patronymique à Molondin et au Pâquier. Les signatures de plusieurs Tacheron figurent au pied d'un curieux parchemin enlu-